

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Election au Grand Conseil du 17 juin 2012 :

La FMB soutient Pierre MAUDET

Votations du 17 juin 2012 :

Accéder à la propriété grâce à l'Epargne-logement : OUI
Organisation des institutions de droit public : OUI

Groupe Transports et Economie (GTE) :

Nathalie HARDYN, nouvelle Présidente

Editorial



Luc PERRET
Président de la FMB

Le 17 juin prochain marquera pour notre canton une étape décisive avec l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et la désignation du nouveau responsable du DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information).

Au-delà du choix d'un parti et d'une personnalité, ce sont bien des visions diamétralement opposées de notre canton, de son rôle, de sa place, de son développement qui s'affrontent, avec en filigrane la place de l'Etat et les moyens dont il doit être doté pour accomplir sa mission.



Les métiers du bâtiment défendent une croissance maîtrisée et durable, dans un environnement responsable. Ils soutiennent la libre entreprise citoyenne. Ils souhaitent un Etat fort, sûr, performant, économe et bien organisé au service des citoyens et des entreprises.

Dans ce contexte, le Comité de la FMB, unanime, a décidé d'apporter son soutien à Pierre MAUDET, qui a non seulement fait ses preuves en ville de Genève, mais a surtout pour notre canton et notre région un véritable projet, réaliste, pragmatique et tourné vers l'avenir, à l'opposé des utopies et du populisme de ses adversaires.

Genève mérite Pierre MAUDET !

Pont-Rouge: les locataires arrivent!

Exactement deux ans après la pose de la première pierre, le projet du centre de formation du Pont-Rouge est terminé!

Les premiers locataires ont commencé à prendre possession de leurs locaux depuis quelques jours et chacun s'accorde à dire à quel point ce bâtiment tient toutes ses promesses.



Pont-Rouge, centre de formation

Aujourd'hui, les métiers du bâtiment, le secteur secondaire et plus généralement le patronat genevois, ont à disposition un nouvel outil de promotion qui démontre leurs engagements et la qualité de leurs prestations en matière de formation professionnelle.

Parallèlement, ce centre est un lieu important d'insertion professionnelle avec non seulement des formations pour des jeunes en difficultés, mais également un foyer qui offre plus d'une quarantaine de logements de qualité.

Nous reviendrons plus longuement sur cette réalisation exceptionnelle dans un prochain numéro, à l'occasion des portes ouvertes et de l'inauguration officielle, mais il vaut la peine ici de rappeler que ce bâtiment a été réalisé en à peine deux ans, presque exclusivement par des entreprises genevoises, qu'il bénéficie du label Minergie, qu'il offre des surfaces locatives à des conditions particulièrement attractives, qu'il sera également un lieu d'informations professionnelles et qu'il permettra d'améliorer encore la sécurité si importante des travailleurs sur tous les chantiers genevois. Alors que Genève souffre de procédures interminables, les choses se sont passées très rapidement pour ce projet puisque, de la première idée à l'autorisation définitive, il ne s'est écoulé que six ans, alors que les contraintes étaient nombreuses et les difficultés rencontrées appelaient des solutions souvent complexes.

Que les autorités et les différents partenaires trouvent ici l'expression de la reconnaissance des métiers du bâtiment genevois pour leur soutien sans faille.

Parcours sécurité des métiers du bâtiment

Assurer un haut niveau de sécurité est une préoccupation majeure pour les entreprises de la construction. Il en va de la pérennité et de l'image de leur métier.



En 1998, sous l'impulsion du Gros œuvre notamment, était créé le concept d'un parcours sécurité. Les entreprises des métiers du bâtiment y informent leurs travailleurs quant aux risques rencontrés sur les chantiers, dans le but de s'en prémunir en utilisant correctement les équipements de sécurité.

Les résultats ont été immédiats ! Le parcours sécurité des métiers du bâtiment s'est révélé un outil efficace qui a contribué à faire du canton de Genève le mieux classé, au niveau Suisse, en termes d'abaissement de la fréquence des accidents.

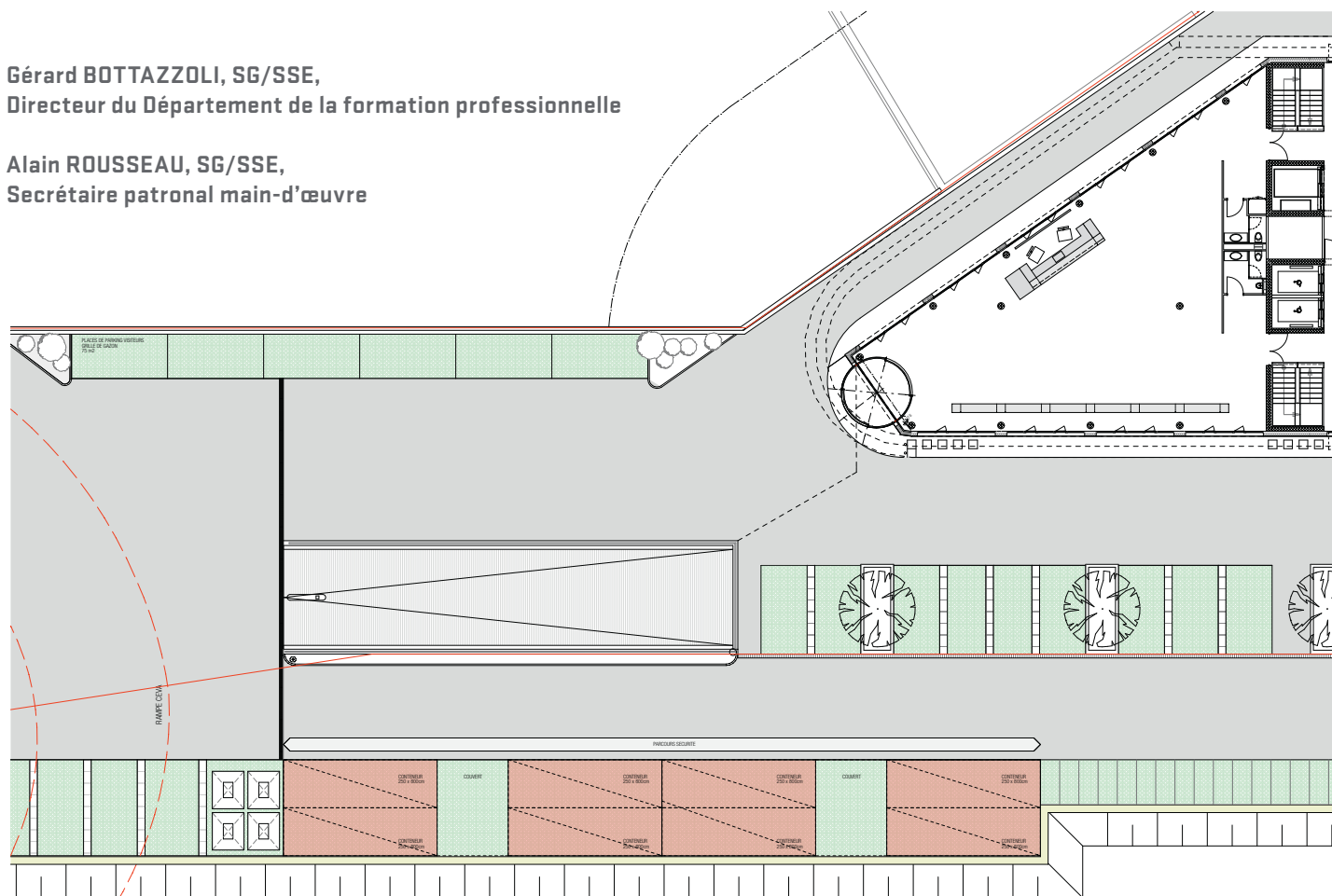
L'ouverture du centre de formation du Pont-Rouge permet non seulement de réactualiser les installations dudit parcours, mais aussi de le faire évoluer. En conservant sa philosophie de base, le parcours sécurité va désormais s'adresser non seulement à tous les travailleurs concernés, mais également à quiconque exerce une activité sur un chantier ou souhaite simplement s'informer.

Les partenaires, tels que la SUVA et l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), ont accepté de contribuer, chacun dans sa spécialité, à ce nouvel essor. Des synergies et des passerelles se sont en effet rapidement dessinées.

Le parcours sécurité des métiers du bâtiment, en symbiose avec la vitrine des métiers, est à même d'offrir des services qui dépassent aujourd'hui largement son concept originel. Il est la représentation de l'évolution des techniques et moyens déployés par les entreprises pour la sécurité de leurs travailleurs.

Gérard BOTTAZZOLI, SG/SSE,
Directeur du Département de la formation professionnelle

Alain ROUSSEAU, SG/SSE,
Secrétaire patronal main-d'œuvre



Election au Grand Conseil du 17 juin 2012

Candidat à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 17 juin 2012, soutenu par la FMB, Pierre MAUDET répond aux interrogations des métiers du bâtiment.



Pouvez vous expliquer les raisons pour lesquelles vous vous présentez ?

Notre canton vit une crise institutionnelle, avec un Conseil d'Etat affaibli par la récente démission d'un de ses membres.

On ressent également une perte de confiance de la population envers ses autorités, ces dernières donnant parfois l'impression d'avoir perdu la maîtrise sur certains dossiers. On l'a vu dans le cas du nouveau réseau TPG, pensé par et pour des ingénieurs, et sur lequel les autorités politiques ne semblaient avoir que peu de prise. Avec le résultat qu'on connaît.

Dans ce contexte, j'estime qu'il est de mon devoir de proposer ma candidature et de mettre à disposition mon expérience de 5 ans passés au sein de l'Exécutif de la ville de Genève, à la tête d'un département de quelque 1'200 personnes.

J'ai envie de porter, avec le gouvernement actuel, puis avec celui qui sera élu l'année prochaine lors de l'élection générale, les grands projets qui permettront à Genève d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

Quels sont les principaux enjeux pour notre canton pour les années à venir ?

Les trois principales préoccupations des genevoises et des genevois sont sans conteste le logement, la mobilité et la sécurité. Dans ces trois domaines, la croissance de Genève n'a pas été anticipée, avec des infrastructures complètement dépassées. Genève a l'impression de se retrouver dans des habits trop petits pour elles, avec cette désagréable sensation d'étouffer. Une mise à jour rapide de nos infrastructures est donc indispensable si l'on veut espérer sortir des blocages actuels.

Comment pensez-vous les appréhender, quelles solutions souhaitez-vous apporter, avec quelle vision du rôle de l'Etat ?

En matière de logement, il faut prendre le temps de rediscuter le plan directeur cantonal avec les communes, afin de définir avec elles quels sont les projets prioritaires et mieux répartir les efforts.

Une réforme de la fiscalité, qui taxe actuellement les genevois sur leur lieu de travail et non sur leur lieu de domicile, ainsi que de la péréquation, sont également indispensables si l'on veut inciter les communes à construire des logements. Je pense aussi que la législation dans le domaine de la construction doit être simplifiée pour éviter les recours incessants et permettre ainsi aux projets d'avancer plus rapidement.

Dans le domaine de la mobilité, la réalisation de la traversée du lac, routière et ferroviaire, est désormais la première des priorités. Sans elle, il est impensable d'imaginer une véritable politique des transports dans le canton. Le pont du Mont-Blanc a été construit il y a 150 ans. Depuis, aucune traversée majeure en amont du Rhône n'a été construite. Nous essayons donc de faire cohabiter tous les types de transport et un nombre croissant d'utilisateurs sur un nombre restreint d'axes de circulation. Avec les dangers et les tensions que cela engendre.

La traversée du lac permettra de débarrasser le centre-ville du trafic de transit, en offrant aux automobilistes une véritable alternative pour le contourner. En désengorgeant le trafic, elle offrira également les conditions nécessaires au développement d'un réseau de transports publics efficace, prouvant dans les faits qu'il est plus rapide de prendre le bus ou le tram pour se rendre au centre-ville.

Nous devons donc rapidement finaliser un projet fédérateur, qui pourra recevoir le soutien de la Confédération. La traversée du lac est en effet une priorité nationale, puisqu'elle permettra de faire sauter l'un des principaux goulets d'étranglement du pays.



- Né en 1978 à Genève
- Marié et père de 3 enfants
- Maire de la ville de Genève (2011 - 2012)
- Magistrat en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité
- Juriste, Master en droit de l'Université de Fribourg
- Capitaine et ancien commandant de compagnie dans les troupes d'aide en cas de catastrophe
- Fondateur du Parlement des jeunes de la ville de Genève (1993)
- Conseiller municipal en ville de Genève (1999 - 2007)
- Président du Parti radical genevois (2005 - 2007)
- Président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (depuis 2005)

Berne a également un rôle capital à jouer dans le dossier de la sécurité. C'est en effet à elle que revient la responsabilité de supprimer le système des jours-amendes, qui fait davantage peur à un automobiliste mal stationné qu'à un dealer qui vend de la cocaïne dans la rue. Nous devons donc exiger une révision urgente du code pénal. Tout comme nous devons impérativement obtenir de la Confédération les 60 postes de gardes-frontière manquant à Genève pour assurer un nombre suffisant de patrouilles mobiles sur les 100 km de frontière que le canton compte avec la France.

Genève doit aussi assumer sa part de responsabilité, notamment en construisant une nouvelle prison. Celle de Champ-Dollon, construite il y a 35 ans alors que Genève comptait 120'000 habitants de moins qu'aujourd'hui, ne suffit bien évidemment plus.

Les entreprises, en particulier celles de la construction, sont souvent peu considérées par la classe politique. Dans votre vision, quelle place voyez-vous pour ces entreprises et qu'entendez-vous faire spécifiquement pour elles ?

La gauche préfère malheureusement « taper » sur les multinationales plutôt que de soutenir les PME locales, qui représentent pourtant la colonne vertébrale de notre économie.

Ces PME, et tout particulièrement celles actives dans le secteur de la construction, sont amenées à jouer un rôle capital dans une Genève qui doit investir massivement dans ses infrastructures. Nous devons les soutenir. Je suis ainsi favorable à un allègement de la pression fiscale qui pèse sur elles, afin de garantir des conditions favorables à leur développement et à favoriser « l'esprit d'entreprise ».

Nous devons également les protéger du dumping dont elles peuvent être victimes. En s'assurant que les mesures d'accompagnement soient strictement appliquées, mais aussi qu'elles ne fassent pas les frais d'appels d'offre où seul le prix le plus bas fait foi. Nous devons également veiller à ce que l'Etat, en sa qualité de garant, ne s'immisce pas dans les partenariats sociaux qui garantissent la paix du travail, contribution essentielle à la prospérité de notre économie.

Je souhaite enfin revaloriser la filière de l'apprentissage, trop souvent dénigrée à l'heure où seules les formations universitaires semblent compter. Je suis également très attaché à la question de la formation continue, également indispensable dans le secteur de la construction. A cet égard, l'ouverture du nouveau centre de formation du Pont-Rouge est à saluer.

Groupement Transports et Economie (GTE) : nouvelle Présidente

L'année 2012 a bien débuté pour le Groupement Transports et Economie (GTE), qui a engrangé deux succès dans la défense de ses membres.

D'une part, le Grand Conseil a voté une loi qui conditionnera désormais la suppression de places de stationnement en surface à la création de places en ouvrage. D'autre part, le GTE est parvenu à récolter plus de 5'000 signatures à l'appui de son référendum contre le crédit du Conseil municipal genevois pour tester la fermeture de 50 rues à la circulation.

La votation, qui pourrait se dérouler en septembre, sera difficile à gagner, mais une victoire est possible et serait un beau cadeau d'anniversaire pour le Groupement, qui fêtera cette année ses vingt ans d'existence.

C'est en effet en 1992 que les milieux économiques fondent le GTE. À cette époque, la mobilité devient un enjeu politique. Les problèmes de circulation sont à la mode et on parle d'une nouvelle traversée de la rade. Quant à la société genevoise, elle se polarise. D'un côté, on trouverait une forte volonté de réappropriation urbaine, animée par les tenants d'une mobilité douce. À l'opposé, il y aurait les défenseurs des besoins de l'économie considérés comme les chantres d'une mobilité individualiste et libertaire.

Le GTE a conquis ses véritables lettres de noblesse en 2002 grâce à son initiative populaire, qui a ancré la liberté du choix du mode de transport dans la constitution genevoise. Désormais, le réseau routier du canton et des communes doit être organisé afin « d'assurer un équilibre entre les divers modes de transport » ainsi que « la meilleure fluidité possible du trafic privé ».

Aujourd'hui le GTE a toujours pour vocation de défendre une mobilité facilitant la bonne marche des entreprises et des commerces, favorisant le maintien des emplois sur le territoire du canton ainsi que la santé des finances publiques. Pour que les intérêts des entrepreneurs soient mieux pris en considération dans la politique des transports, chaque projet devrait être examiné en fonction de ses avantages et de ses inconvénients pour l'économie. Cela suppose une réelle concertation entre les autorités et les différentes parties prenantes. Tous les modes de transport ne doivent pas forcément circuler partout. Sur certains tronçons, véhicules privés et transports publics se disputent rails et bitume, incapables de se coordonner et de gagner en fluidité. Cette « guerre » doit cesser.

Le GTE recherche depuis longtemps des solutions de compromis permettant de répondre au mieux aux besoins croissants en termes de mobilité de la population et des entreprises. Il est grand temps de rassembler tous les acteurs clefs autour de la table et de trouver ensemble des solutions négociées. Il ne s'agit plus d'opposer les modes de transport mais de les réconcilier, au profit de l'intérêt général.



Nathalie HARDYN, Directrice adjointe de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et Présidente du Groupement Transports et Economie (GTE)

Votations du 17 juin 2012

Objets fédéraux :

«Accéder à la propriété grâce à l'Épargne-logement», l'initiative populaire de l'Association suisse des propriétaires fonciers (APF).

L'Épargne-logement est un système de déduction fiscale. Ce système vise à réaliser une épargne défiscalisée pour constituer les fonds propres qui permettront d'acquérir un premier logement en propriété. Le contribuable dépose chaque année, sur un compte bloqué et pour une période déterminée, une somme d'argent, au maximum CHF 10'000.-par an, qui sera déduite du revenu imposable et qui ne sera donc pas imposée si, à la fin de l'exercice, elle est utilisée pour l'achat du logement.

En comparaison européenne, la Suisse affiche un taux de propriétaires immobiliers le plus bas, avec seulement 39% de la population qui détient son logement. On sait également que 76% des locataires rêvent de devenir propriétaires et que ce rêve se heurte le plus souvent à un manque de fonds propres.

Pour l'industrie de la construction, cette initiative est synonyme de travail supplémentaire. En effet, une étude démontre que la part de commandes pour notre secteur d'activité pourrait atteindre un demi-milliard de francs supplémentaires chaque année. Cela représente également des emplois supplémentaires et des recettes fiscales pour l'Etat.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI à cette initiative populaire.

Pour un toit à soi



Objets cantonaux :

Projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public.

En ces périodes de finances publiques difficiles où l'on demande à l'Etat de mieux se gérer, d'être plus efficace, la bonne « gouvernance » des institutions de droit public passe obligatoirement par une augmentation des compétences au sein des conseils d'administration et leur dépolitisation. Contrôles et surveillance renforcés, principes harmonisés s'appliquant à toutes les institutions concernées, meilleure efficacité des organes dirigeants, plus grande transparence dans la gestion et l'atteinte des objectifs stratégiques, ainsi que dans la rémunération des dirigeants : telles sont les améliorations fondamentales amenées par le projet de loi du Conseil d'Etat sur la réforme de la gouvernance et de l'organisation des institutions de droit public.

Le contrôle de l'atteinte des objectifs est une autre grande innovation de ce projet de loi. Il s'inscrit dans le droit fil de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil, seront en mesure de vérifier chaque année l'atteinte des objectifs fixés dans les lois, règlements et plans directeurs approuvés et de s'assurer ainsi de la bonne exécution des choix du législateur. Pour permettre à la surveillance de s'exercer correctement, les institutions de droit public auront l'obligation de publier un rapport annuel, dont le Conseil d'Etat fixera les exigences de forme et de fond. Celles-ci incluront des données détaillées concernant les objectifs et leur degré d'atteinte.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter OUI à ce projet de loi.



L'Association suisse des toitures et façades



L'Association suisse des toitures et façades (ASTF, section de Genève) est récente puisqu'elle a été créée en 1999. Six entreprises la composent et comptent plus de 120 emplois.

Trois apprentis sont actuellement en formation. L'engagement des membres pour la formation professionnelle est un investissement qui permet de préparer des professionnels compétents et performants à même d'assurer la relève.

L'association exerce une action constante en faveur des entreprises qui lui sont affiliées dans un éventail de domaines qui couvre la formation et le perfectionnement professionnels, l'assistance juridique en matière de droit du travail, la négociation d'une convention collective assurant la paix du travail et la gestion des assurances sociales. Elle met à disposition de ses membres l'assurance RC Parapluie, la sécurité au travail (MSST), le service des salaires et paies (payant) et l'e-salaire, outil gratuit qui permet aux entreprises de gérer les salaires via Internet. Elle organise aussi des séminaires, conférences, colloques et expositions qui visent à promouvoir ses métiers.

L'ASTF est intégrée dans le groupe Second œuvre qui réunit les divers métiers du bâtiment, et dont le but est le soutien actif de l'économie genevoise.

Elle est membre de la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève), qui gère son secrétariat, et également de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), organisation faîtière de l'industrie genevoise de la construction.

La Chambre genevoise de l'étanchéité et des toitures



La Chambre genevoise de l'étanchéité et des toitures (CGE) est l'association professionnelle qui regroupe, à Genève, les entreprises spécialisées dans les travaux d'étanchéité, d'asphaltage, de couverture de toitures et tous travaux annexes.

La CGE a pour but de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts ainsi que ceux de la profession en général. Elle s'efforce notamment de :

- promouvoir la branche de l'étanchéité et des toitures et en faire connaître les spécificités aux cercles intéressés, ainsi qu'au grand public ;
- apporter son soutien à ses membres et les conseiller en particulier pour tout problème de nature juridique ou technique ;
- veiller à la qualité des travaux réalisés par ses membres ;
- développer la formation et le perfectionnement professionnels ;
- promouvoir les contacts avec les associations professionnelles faîtières ;
- édicter des normes techniques et veiller à leur application ;
- publier ou favoriser la parution d'ouvrages techniques ;
- normaliser les conditions techniques d'exécution des travaux ;
- former et mettre à disposition des membres et des tiers intéressés des experts qualifiés ;
- informer sur la prévention des accidents.



IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial: Pierre-Yves Tapponnier • E-mail: redaction@fmb-ge.ch • FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève.
Conception graphique: Agence Hémisphère • Impression et diffusion: Imprimerie Genevoise SA.